



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIES A1 – A2

CONDITIONS DE REALISATION

L'examen permet d'apprécier séparément :

- la connaissance des consignes de sécurité,
- l'aptitude à la conduite proprement dite du véhicule, permettant de garantir la sécurité.

1 – L'épreuve hors circulation :

Elle permet de vérifier après au moins 8 heures de formation :

- L'équilibre avec et sans passager,
- La maîtrise des commandes, l'utilisation de la boîte de vitesses
- L'évitement, Le freinage et l'inclinaison,

Elle se déroule sur un terrain de 130 mètres de long et de 6 mètres de large, dit 'plateau'

L'épreuve validée est valable 3 ans maximum et 5 épreuves circulation

2 - Présentation circulation :

Objectif après au moins 12 heures de formation : Le candidat circule en ville, sur route et/ou sur autoroute. Il conduit de manière autonome durant 5 minutes environ, afin de suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie,

CRITÈRES D'ÉVALUATION et de REUSSITE

Épreuve hors circulation :

L'évaluation repose sur un système de notation à 3 niveaux symbolisés par une lettre :

- A : niveau satisfaisant
- B : niveau moyen
- C : niveau insuffisant

La notation C, attribuée aux 2 essais accordés aux exercices de déplacement à allure réduite ou de freinage ou d'évitement, entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen. Une chute entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen. Le résultat final de l'épreuve est obtenu par l'obtention des notations A ou B.

Epreuve circulation :

Cumuler au moins 17 Points sans erreur éliminatoire,